



COMITE REGIONAL DE GUYANE DE CANOË KAYAK ET DE LA PIROGUE

M. LE PREFET

PREFECTURE DE LA GUYANE

(fax : 0594 31 70 45)

Cayenne, le 2 février 2010

N/Réf. : 02/LC/CRCK/10

Objet : préservation du Haut Sinnamary en tant que site naturel, éco-touristique et sportif

Affaire suivie par : Laurent CLAUDOT (Tél : 06 94 21 46 70)

Monsieur le Préfet,

Nous avons appris qu'une ARM a été accordée sur la crique du Péril affluent du Sinnamary en amont du barrage de Petit Saut.

Nous ne comprenons pas cette décision s'agissant d'une zone exceptionnelle et protégée, l'une des rares zones préservées qui permet encore un éco-tourisme de qualité à travers la randonnée sportive par exemple.

En effet personne ne peut croire qu'on puisse accorder un permis de recherche sans accorder ensuite un permis d'exploiter si la recherche est fructueuse.

C'est pourquoi aujourd'hui en dernier recours nous sollicitons de votre bienveillance la suspension de cette autorisation.

Croyant en votre clairvoyance pour empêcher ce projet désastreux, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Le Président,

Laurent CLAUDOT

COPIES :

**M le Président du Conseil Régional
Mme la Députée Taubira Delannon
M le Directeur de la DDJS**

**M le Président du Conseil Général
Mme la Députée Chantal Berthelot
M le Président de la FFCK**

☎ 05 94 30 80 04 0694 21 46 70 📠 05 94 30 80 04

✉ B.P. 863 - 97339 Cayenne Cedex

crck.guyane@wanadoo.fr

N° SIREN : 411 822 349 N° SIRET : 411 822 349 00014 CCP : C.R.C.K. Guyane : 266 23T Cayenne